



ORGANISATION POUR LA MISE
EN VALEUR DU FLEUVE SENEGAL
(O.M.V.S.)

CONFERENCE DES CHEFS D'ETAT ET DE GOUVERNEMENT

**DECLARATION DE NOUAKCHOTT
RELATIVE AU CADRE D'ORIENTATION
STRATEGIQUE POUR L'OMVS**

A la suite des Conférences de **Stockholm sur l'Environnement**, de **Monterrey sur le Financement du Développement**, du **Sommet de Dakar sur le NEPAD**, du **Sommet Mondial sur le Développement Durable** de Johannesburg, de l'initiative du **Secrétaire Général des Nations Unies sur l'Eau, l'Energie, la Santé, l'Agriculture et la Biodiversité**, du **III^{ème} Forum Mondial de l'Eau de Kyoto** ainsi que de toutes les autres rencontres consacrées à la gestion des ressources en eau et de l'environnement,

Nous, Chefs d'Etat et de Gouvernement des Républiques du Mali, de la Mauritanie et du Sénégal, réunis à Nouakchott, en République Islamique de Mauritanie, à l'occasion de la **XIII^e Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement** déclarons par la présente ce qui suit :

Préambule

L'analyse du bilan de ses activités a montré que, nonobstant les difficultés rencontrées, notre Organisation Commune a franchi des pas positifs et dispose, aujourd'hui, d'un capital d'expérience inestimable dans le domaine des aménagements fluviaux à objectifs multiples.

Au cours des prochaines années, son activité doit s'amplifier de manière cohérente, efficiente et constructive.

Les orientations que nous indiquons dans la présente déclaration ont pour objectif l'impulsion de tout le «système – OMVS» en inscrivant son action dans une vision prospective, gage de cohérence et de durabilité des projets et programmes en cours d'exécution et envisagés.

L'eau, élément central de la démarche partagée pour le développement de l'OMVS, est la base fondamentale de la vie, du développement, de la santé, de la qualité du cadre de vie, pour le présent et le futur.

Le renforcement qualitatif de notre Organisation par l'élaboration de **la Charte des Eaux du fleuve Sénégal du 28 mai 2002** procède de la nécessité de poursuivre la marche vers un mieux être pour les peuples de nos trois Etats.

Les conquêtes et les acquis que nous avons enregistrés offrent à nos peuples l'espoir d'un devenir meilleur. La réalisation des composantes majeures du programme d'aménagements structurants, dit de première étape, constitue pour l'OMVS une étape charnière et ouvre une ère nouvelle de son développement.

Après la construction, commence le temps de la gestion. L'immensité des défis à relever, les enjeux liés à la gestion partagée des ressources et la nécessaire intégration incitent à la reprise en main, à l'échelle de tout le bassin, **de la maîtrise de la planification du développement.**

L'objectif recherché est de réaliser et d'agir dans le cadre **d'un schéma de référence et de cohérence**, outil indispensable à la définition et à la mise en œuvre **d'un programme d'action partagé.**

L'adhésion de nos Partenaires au Développement à notre ambition collective, dans un contexte international difficile et complexe, passe par la force de nos propositions volontaristes et courageuses et surtout, par la formulation **d'un cadre inclusif innovant et développant pour l'enclenchement d'une dynamique** fondée sur le binôme **cohérence et pertinence.**

Sans rompre d'avec nos principes, nos mécanismes et nos orientations dont la fonctionnalité et l'opérationnalité sont avérées, le temps de la renaissance est arrivé, raffermi par notre ferme volonté de maîtriser notre destin ; volonté dont l'expression la plus éclatante réside dans notre adhésion totale au **NEPAD**, illustrée par le caractère régional de notre programme d'Infrastructures.

C'est fort de cette conviction que nous engageons le Haut-Commissariat à agir dans les directions suivantes :

- La poursuite et l'exécution des programmes et projets en cours en **valorisant leur caractère intégrateur**,
- L'innovation méthodologique par la recherche de la **durabilité** en garantissant la **cohésion d'ensemble** ;
- La valorisation des ressources humaines et la modernisation des outils de gestion par l'utilisation accrue et la maîtrise véritable des **Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication** ;
- La poursuite des actions de développement durable visant le **triolet : croissance économique, progrès social et préservation de l'environnement**.

La mise en œuvre de ces orientations doit s'appuyer sur **les principes-directeurs**, les **objectifs stratégiques** et les **outils d'action et d'aide à la décision** tels qu'énoncés ci-après :

1- Principes - Directeurs

Trois principes directeurs fonderont pour le long terme le cadre d'intervention de l'Organisation :

- La structuration et le **renforcement de la gestion concertée** impliquant, de manière itérative, tous les acteurs du bassin, **gage de légitimité**.
- **L'approche inclusive** pour fonder un programme de coopération nécessaire à la **gestion transfrontalière des ressources** ;
- L'action dans un **cadre environnemental stratégique et participatif pour un développement écologiquement durable du bassin** du fleuve Sénégal.

2- Objectifs Stratégiques

Dans un souci de **modernisation, de cohérence, de pertinence et de cohésion**, l'Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal poursuivra au cours des prochaines

années, la réalisation des objectifs stratégiques, axés sur la Lutte contre la Pauvreté et le renforcement des capacités de nos populations. Ces objectifs sont les suivants :

- 1- **Parachever dans les meilleurs délais** la mise en œuvre du programme **d'infrastructure régional** qui constitue une des priorités du NEPAD et, en particulier la **Navigation, volet prioritaire pour nos Etats**, afin de créer les conditions optimales d'une **croissance économique soutenue** ;
- 2- **Maîtriser, régulariser, sécuriser et diversifier** la ressource en eau pour répondre aux immenses besoins dans la perspective d'un développement durable (barrage hydroélectrique de Goubassi sur la Falémé entre autres) ;
- 3- Accroître la production hydro-électrique pour créer un environnement favorable à la baisse maîtrisée des coûts de production (avec les ouvrages de Félou, Gouina et Goubassi entre autres) ;
- 4- Finaliser et mettre en œuvre le Plan Régional de Promotion et de Développement des activités agrosylvopastorales ;
- 5- Répondre rapidement à la demande dans le domaine de l'**Electrification Rurale** ;
- 6- Poursuivre et intensifier la mise en œuvre de **micro subventions des activités génératrices de revenus afin de renforcer la dynamique de réduction de la pauvreté** ;
- 7- Mettre en œuvre le **Plan Sanitaire Régional** ;
- 8- Ouvrir des perspectives nouvelles aux programmes **d'assainissement et d'Alimentation en Eau Potable (AEP)** tout en veillant à l'amélioration des rendements et des dessertes ;
- 9- Améliorer la qualité des eaux dans le souci d'assurer une meilleure **qualité du cadre de vie et de la santé publique** ;

- 10- **Contrôler et surveiller le processus de pollution et de contamination des eaux à l'échelle du bassin ;**
- 11- Renforcer les moyens de **prévention** et de gestion des **risques hydrologiques majeurs y compris, le cas échéant, l'aménagement et l'exploitation des déversoirs latéraux contrôlés conformément aux dispositions de la Charte des Eaux du fleuve Sénégal ;**
- 12- Valoriser et protéger les **ressources souterraines ;**
- 13- Sauvegarder, valoriser, restaurer et entretenir le **cadre environnemental ;**
- 14- Continuer les efforts de maîtrise de la gestion de la ressource : **Outils de Gestion Hydraulique et Modèle d'Analyse Multicritère.**
- 15- Renforcer les dispositifs techniques et les conditions **institutionnelles, réglementaires et financières** pour l'application de la **Charte des Eaux du fleuve Sénégal du 28 mai 2002.**

3- Outils d'Action et d'Aide à la Décision

Quatre outils d'action et d'aide à la décision doivent être valorisés :

- Le **Schéma-Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du fleuve Sénégal (SDAGE) ;**
- Le **Tableau de Bord Besoins/Ressources ;**
- **L'Observatoire de l'Environnement ;**
- Le **Plan d'Action Stratégique.**

Fait à Nouakchott, le 21 MAI 2003

POUR LA CONFERENCE DES CHEFS
D'ETAT ET DE GOUVERNEMENT

LE PRÉSIDENT

MAAOUYA OULD SID'AHMED TAYA

